

Plan de prévention des risques

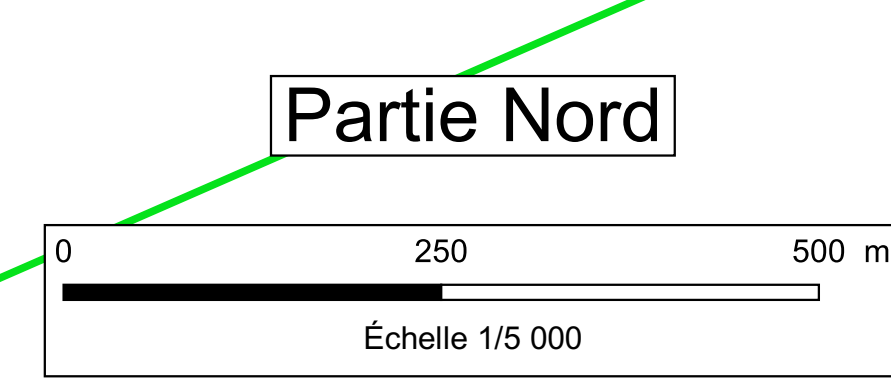
"inondations du Rhône, crues torrentielles,
ruissellement et mouvements de terrains"

Commune de Briord

Plan de zonage

Prescrit le 9 janvier 2020
Mis à l'enquête publique
du 2 janvier 2024
au 3 février 2024
Approuvé le 28 mai 2024

Vu pour rester annexé à notre arrêté de ce jour,
Bourg-en-Bresse, le 28 mai 2024
La préfète,
Signé
Chantal MAUCHET



Légende

Zonage réglementaire

- Rg - Zone de glissement de terrain (inconstructible)
- Ri - Zone rouge inondation (inconstructible)
- Ri2 - zone rouge bande de sécurité (inconstructible)
- Rp - Zone rouge chute de pierres (inconstructible)
- Rt - Zone rouge crue torrentielle (inconstructible)
- Rv - Zone rouge ruissellement (inconstructible)
- Bg - Zone bleue glissement de terrain (constructible sous condition)
- Bi - Zone bleue inondation (constructible sous condition)
- Bi2 - Zone bleue inondation exceptionnelle du Rhône (constructible sous condition)
- Bp - Zone bleue chute de pierres (constructible sous condition)
- Cote de référence (mNGF)

Cadastré

- Limite de parcelles
- Bâtiment dur
- Bâtiment léger
- Limite communale
- Surface en eau - cours d'eau
- Réseau routier
- Départementale

